



Versement de la prime Covid Des oublis : la CGT n'oublie pas !



AVEC VOUS

Depuis le début de cette crise, le syndicat CGTFAPT44 réclame une reconnaissance particulière **pour l'ensemble du personnel postier, intérimaires, précaires**, qui continue encore à œuvrer au plus fort de la crise sanitaire : charge de travail forte (les colis la PNA se sont bien portés sur la période), les conditions de travail et le service public (si cher au président Macron) se sont vus dégradés, travail en sous-effectif, charge partiellement emportée le samedi, aucun aménagement réalisé sur l'obligation du port du masque (méridienne imposée, pas de temps de pause supplémentaire, ni de réduction du temps de travail).

Dans ce contexte le personnel a fait face, **le recours à l'Intérim est devenu systématique**, et il faut bien l'avouer ce personnel formé à l'arrache, est le premier à pâtir de la mauvaise gestion RH qui opère au sein de l'entreprise.

Voici les conditions d'attribution de la prime COVID, présentées le 16 juin dernier et qui bien sûr concerne l'ensemble des personnels ayant été présents sur leurs lieux de travail entre le 16 mars et le 31 MAI, et encore dans les effectifs au 20 août. Voici les critères de versement récapitulés dans ce tableau :

Présence	Montants Prime	Absences dégressives (RC CA CM)
11 semaines	300	
10 semaines	250	1 à 7 jours d'absences sur 10 sem : 250 euros versés
9 semaines	200	
8 semaines	150	
7 semaines	130	8 à 14 jours d'absences sur 9 sem. : 200 euros versés
6 semaines	100	

Pour le personnel Intérimaire, le versement de cette prime répond aux mêmes critères que **pour les Postiers (CDI, CDD...)** vous devez donc bénéficier de cette prime sur les mêmes montants. La Poste, si elle ne l'a pas déjà fait, doit indiquer aux agences les montants, et vous les verser le plus rapidement possible.

N'hésitez pas à contacter un représentant du personnel local CGT ou le syndicat CGTFAPT44 si vous n'avez pas encore été régularisés et rétablis dans vos droits. La direction départementale de La Poste s'est engagée auprès du syndicat à régulariser les dossiers au plus vite.



CGT FAPT44 -1 place de la gare de l'état 44276 Nantes cedex 2
Site Web : <http://fapt44.reference-syndicale.fr/>

Nom:
Prénom :
Identifiant Poste ou période travaillée :
Entité :

**MODELE DE
REQUETE**

A Monsieur le Directeur de la DEX 44/85,
S/C de Monsieur le Directeur ,
4 Rue du président Edouard HERRIOT,
CS 89018
44090 Nantes cedex 1

Objet : Prime COVID-19.

Madame, Monsieur,

Je viens vers vous au sujet de la prime COVID, en effet, à l'heure actuelle, alors que je répons aux critères de présence, je n'ai toujours rien perçu depuis le mois d'août (date de mise en paiement) . Durant la période du 16 Mars au 31 Mai 2020, j'ai bien été présent et travailler au sein de l'établissement de..... duau , nombre de jours

Par ce courrier, je vous demande d'accéder à ma requête en régularisant ma situation, dans l'attente d'une réponse positive,

A, le .././2020

PS : Copie au Syndicat CGTFAPT 44

Syndicat CGT FAPT44 - 44276 Nantes cedex 2
Site Web : <http://fapt44.reference-syndicale.fr/>

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION CGT

**MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
[Facultatif] Téléphones → [perso]	→ [pro]
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau [nom et adresse]	